

## ASSURANCE-CHÔMAGE Détermination des allocations financières

Date d'envoi :	/ /
N° de sécurité sociale :	- -
Date d'effet/de début de la demande :	/ /
Année de fin de la prestation :	/ /
Date de la prestation hebdomadaire :	

**Conservez cet avis dans vos dossiers.**

### Pourquoi ai-je reçu cet avis ?

Cet avis vous fait part des renseignements que nous possédons dans nos dossiers concernant votre emploi et votre rémunération dans l'État de New York. Veuillez vérifier l'exactitude de ces renseignements.

D'après nos dossiers, vous ne remplissez pas les conditions de rémunération exigées pour bénéficier des allocations d'assurance-chômage pour la période de référence de base ou alternative. Pour obtenir plus d'informations sur la période de référence de base et alternative, veuillez consulter l'Annexe ci-jointe ou votre guide du demandeur.

Si les informations ci-dessous sont incorrectes, veuillez remplir et nous retourner le formulaire de « Demande de réexamen » (ci-joint). Vous pouvez aussi vous le procurer sur notre site Internet [www.labor.ny.gov](http://www.labor.ny.gov) ou au dos de votre guide du demandeur.

Si vous envoyez le formulaire de Demande de réexamen, vous pouvez continuer de percevoir les allocations pour chaque semaine de chômage en :

- visitant le site [www.labor.ny.gov](http://www.labor.ny.gov). Cliquez sur « Individuals » puis sur « Claim Weekly Benefits » à l'onglet « Unemployment » ;
- appelant le service téléphonique Tel-Service au 1 888 581 5812.

### Pourquoi vous ne pouvez pas bénéficier des allocations d'assurance-chômage

Pour pouvoir bénéficier des allocations d'assurance-chômage, vous devez remplir des conditions de rémunération spécifiques. Les cases cochées ci-dessous indiquent la ou les conditions que vous ne remplissez pas.

#### Condition non remplie

Vous n'avez pas travaillé ni perçu de salaire pendant au moins deux trimestres civils de votre période de référence.

Vous n'avez pas perçu de salaire d'au moins 2 100 ou 2 200 dollars au cours de l'un des trimestres civils de votre période de référence. Ce montant passera de 2 100 à 2 200 dollars le 1/1/2018.

Le salaire total de votre période de référence est une fois et demie inférieur au salaire trimestriel total le plus élevé de votre période de référence.

Salaire trimestriel le plus élevé = \_\_\_\_\_

X 1,5 = \_\_\_\_\_ (1 fois et demie votre salaire trimestriel le plus élevé)

Si le salaire de votre trimestre civil le plus élevé est supérieur à 9 460 ou 9 900 dollars, le salaire total des autres trimestres de base doit être au moins égal à 4 730 ou 4 950 dollars. Ce montant passera de 9 460 à 9 900 le premier lundi d'octobre 2018.

**Périodes de référence de base / alternative** Veuillez vérifier la liste des employeurs et des salaires que nous possédons dans nos dossiers vous concernant (ci-dessous)

NOM DE L'EMPLOYEUR	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence de base	TRIMESTRE de référence alternatif	SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE
<b>SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE BASE</b>						
<b>SALAIRE TOTAL PAR PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ALTERNATIVE</b>						

**Ces informations sont-elles correctes ? Si ce n'est pas le cas, reportez-vous à l'Annexe ci-jointe pour obtenir de l'aide.**

Pour toute question sur le présent avis, veuillez appeler le 1 888 209 8124

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet : <http://labor.ny.gov/unemploymentassistance.shtm>

Pour obtenir de l'aide, consultez votre guide du demandeur.